

## Procès-Verbal de la séance

### Séance du 20 Mars 2026

L'an 2026, le 20 Mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

**Présents** : Mmes : DUBOIS Delphine, FÉLICITÉ Esméralda, GUERINEAU Marine, METAYER Harmonie, VERNHES Martine, MM : FERRIERE Benoit, FORMONT Vincent, LOURENCO Hubert, POINCLOUX Daniel, ROUFFIN David

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RICHARD Gabriel à M. FORMONT Vincent

Invité(s) : Mme DROUIN Isabelle, M. GODART Arthur

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 16/03/2026

**Date d'affichage** : 16/03/2026

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUERINEAU Marine

## SOMMAIRE

#### **Objet(s) des délibérations**

- . DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS (D\_2026\_006)
- . ELECTION DES ADJOINTS (D\_2026\_007)
- . ELECTION DU MAIRE DELEGUE (D\_2026\_008)
- . DESIGNATION DES DELEGUES ORGANISMES EXTERIEURS (D\_2026\_009)
- . DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES (D\_2026\_010)

#### **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur POINCLOUX Daniel, maire sortant, procède à l'installation du nouveau conseil municipal. Il laisse ensuite la présidence à la doyenne d'âge, Madame VERNHES Martine, qui à procéder à l'appel des élus.

#### **ELECTION DU MAIRE :**

Madame VERNHES Martine fait appel aux candidatures pour le poste de Maire. Monsieur POINCLOUX Daniel présente sa candidature. Madame VERNHES Martine procède au vote à bulletin secret :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. POINCLOUX Daniel : 10 (dix) voix

Monsieur POINCLOUX Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la commune de Crottes-en-Pithiverais.

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent procès-verbal du 04 mars 2026 qui est adopté à l'unanimité des présents. Le Conseil Municipal examine ensuite les points suivants :

#### **DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS (réf : D 2026 006)**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

Le maire rappelle que, conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints,

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de CROTTES-EN-PITHIVERAIS un effectif maximum de 3 adjoints. Il vous est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ELECTION DES ADJOINTS (réf : D 2026 007)**

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,*

*Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,*

Le conseil municipal a décidé de laisser 15 minutes pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée par Monsieur FORMONT Vincent qui mentionnait :

- M. FORMONT Vincent,
- Mme DUBOIS Delphine.

Après dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

#### **1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Liste de Monsieur FORMONT Vincent, 11 (onze) voix

La liste de Monsieur FORMONT Vincent, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Monsieur FORMONT Vincent (1er adjoint),
- Madame DUBOIS Delphine (2ème adjointe).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ELECTION DU MAIRE DELEGUE (réf : D 2026 008)**

*Considérant qu'il faut élire un maire délégué pour la commune de Teillay-Saint-Benoist qui est associée à la commune de Crottes-en-Pithiverais,*

M. le Maire rappelle que l'élection du Maire Délégué de la commune associée de Teillay-Saint-Benoist intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur FORMONT Vincent présente sa candidature. Monsieur POINCLoux Daniel procède au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. FORMONT Vincent : 9 (neuf) voix

Monsieur FORMONT Vincent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire délégué de la commune de Teillay-Saint-Benoist.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU :**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'Elu. Celle-ci est approuvée pour le Conseil Municipal.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES ORGANISMES EXTERIEURS (réf : D 2026 009)**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, soulignant la nécessité de désigner des délégués intercommunaux auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers (SIERP), le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNE :

- . Monsieur FORMONT Vincent comme titulaire,
- . Monsieur LOURENCO Hubert comme suppléant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES (réf : D 2026 010)**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, soulignant la nécessité de désigner des délégués auprès des commissions communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNE :

**COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES :**

Président : POINCLOUX Daniel  
Titulaires : GUERINEAU Marine  
FERRIERE Benoît  
FORMONT Vincent  
Suppléants : LOURENCO Hubert  
ROUFFIN David  
METAYER Harmonie

**COMMISSIONS DES FINANCES :**

POINCLOUX Daniel  
VERNHESES Martine  
FERRIERE Benoît  
ROUFFIN David  
FORMONT Vincent

**COMMISSIONS DES TRAVAUX :**

POINCLOUX Daniel  
LOURENCO Hubert  
DUBOIS Delphine  
FERRIERE Benoît  
FORMONT Vincent  
RICHARD Gabriel

**COMMISSIONS FETES ET CEREMONIES :**

POINCLOUX Daniel  
VERNHESES Martine  
FELICITE Esméralda  
DUBOIS Delphine  
ROUFFIN David

**COMMISSIONS COMMUNICATION :**

POINCLOUX Daniel  
ROUFFIN David  
LOURENCO Hubert  
FELICITE Esméralda  
GUERINEAU Marine

**COMMISSIONS SOCIALES (Comité consultatif) :**

Président : POINCLOUX Daniel  
Elus : FELICITE Esméralda  
METAYER Harmonie  
VERNHESES Martine  
Extérieurs : MASSON Dominique  
PILLOY Marie-Pierre  
VERNHESES Dominique  
CHANTEAU Jean-Claude

**CCAS de TEILLAY :**

Président : FORMONT Vincent  
Elus : METAYER Harmonie  
DUBOIS Delphine  
POINCLOUX Daniel  
Extérieurs : PILLOY Marie-Pierre  
CHANTEAU Jean-Claude  
CHAMPALAUNE Anne-Laure  
VINCENT Anna

DELEGUE ECLAIRAGE PUBLIC DE CROTTES-EN-PITHIVERAIS :  
FORMONT Vincent

DELEGUE ECLAIRAGE PUBLIC DE TEILLAY-SAINT-BENOIST :  
FORMONT Vincent

DELEGUES SALLE DE REUNION :  
FELICITE Esméralda  
LOURENCO Hubert  
VERNHES Martine

DELEGUE RELATIONS AVEC LES SAPEURS POMPIERS :  
RICHARD Gabriel

DELEGUE RELATIONS AVEC LES SOCIETES DE CHASSE :  
POINCLOUX Daniel

DELEGUE DEFENSE :  
DUBOIS Delphine

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :  
RICHARD Gabriel

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**AFFAIRES DIVERSES :**

Repas des aînés : Détermination du menu,

Voirie : Demander un nouveau devis pour la réparation de la bordure de trottoir de l'abri bus de Teillay, demander un devis pour l'aménagement de la liaison entre le parking à l'abri bus de Crottes suite à l'aménagement provisoire (retiré la semaine prochaine),

Elagage : Dans l'attente de devis de 2 entreprises, demander un devis à l'entreprise Abraysie Développement,

CCPNL : M. POINCLOUX Daniel (titulaire) et M. FORMONT Vincent (Suppléant)

Représentants intercommunaux : Proposition des représentants pour les syndicats suivants :

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Elu : VERNHES Martine

Non élu : CHANTEAU Jean-Claude

Syndicat Mixte Intercommunal d'Intérêt Scolaire d'Asnières (SMIIS)

POINCLOUX Daniel

GUERINEAU Marine

FELICITE Esméralda

Syndicat Mixte de l'œuf de la Rimarde et l'Essonne (SMORE)

Titulaire : ROUFFIN David

Suppléant : FERRIERE Benoît

Conseil Eau/Assainissement

POINCLOUX Daniel

DUBOIS Delphine

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 26/03/2026  
Le Maire  
Daniel POINCLOUX

Le/La secrétaire  
Mme GUERINEAU Marine

